

# CONDITIONS GENERALES ET CONDITIONS D'ANNULATION

## 1 CONDITIONS D'ANNULATION

### *Généralités*

1. A **chaque** demande d'annulation/transfert d'inscription comme cela est décrit dans la section Spécifique :
  - a. Envoyer un e-mail à [hans@trailodge.com](mailto:hans@trailodge.com) avec le prénom et la nom de famille, IBAN et BIC.
  - b. Un frais administratif de 5 EUROS sera facturé.
2. Des documents écrits comme un certificat de décès et un certificat médical peuvent aussi être envoys par e-mail à [hans@trailodge.com](mailto:hans@trailodge.com) ou par poste à Hans Coolen | Milleniumplein 11 | 3920 Lommel | België

### *Spécifiquement*

1. Date de la course: 2 février 2019
2. 100 jours ou plus avant la date de la course: les frais d'inscription remboursés à 100 %
3. Jusqu'à 45 jours avant la date de la course: les frais d'inscription remboursés à 50%
4. Les participants peuvent jusqu'à Mercredi 25 janvier à 23.59 h;
  - a. Transférer leur inscription à une autre personne. Le transfert sera définitif lorsque le participant de remplacement en récupérant son dossard règle les frais administratifs de 5 EUROS.
  - b. Changer la distance. Si la demande se fait après le 25 janvier 2019, la différence sera réglée au moment de récupérer le dossard.

5. Jusq'au jour de la compétition :

- En cas de décès d'un membre de la famille *au premier degre* l'on remboursera les frais d'inscription à 100% *en* soumettant une copie du certificat de décès.
- En cas de maladie, l'on remboursera les frais d'inscription à 50% en soumettant une copie du certificat de maladie.

6. 0% des frais d'inscription sera remboursé dans tous les autres cas.

## 2 CONDITIONS GENERALES

- 1) HALARKI TRAILS VZW élaborera des parcours de trail ne comprenant aucun risque inconsidéré.
- 2) HALARKI TRAILS VZW n'est pas responsable des accidents et vols éventuels avant, pendant et après la manifestation.
- 3) Le participant déclare être physiquement apte et être assez préparé afin de participer à une manifestation avec ces caractéristiques. HALARKI TRAILS VZW ne peut pas être responsable des problèmes médicaux du participant.
- 4) L'assurance responsabilité civile et accidents corporels incombe au participant.
- 5) Le programme et le parcours sont à titre indicatif. Des circonstances comme la sécurité, la météo et autres peuvent engendrer leur changement.
- 6) L'organisateur ne peut pas être obligé de rembourser les frais d'inscription lorsque la manifestation n'a pas lieu à cause de circonstances inhabituelles (*cas de force majeure*).
- 7) Le participant déclare accepter l'utilisation de sa photo, film ou vidéo à des fins promotionnelles.
- 8) L'organisation de la compétition dispose d'un pouvoir décisionnel pendant toute la durée de la course et sa décision est finale.
- 9) L'organisation de la compétition peut adapter le règlement ou les conditions générales à tout moment.